



Société de
comptables
professionnels
agrés

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

S O M M A I R E

| | |
|-----------------------------------|----|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 3 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Résultats | 6 |
| Évolution de l'actif net | 7 |
| Bilan | 8 |
| Flux de trésorerie | 9 |
| Notes complémentaires | 10 |
| Renseignements complémentaires | 14 |



Société de
comptables
professionnels
agrés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC. à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDG CPA Inc.

Comptables professionnels agréés ¹

Saint-Hyacinthe,
le 16 juin 2023

¹ Pierre Denoncourt, CPA auditeur

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 mars 2023

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Produits | | |
| Subventions (Tableau A) | 451 694 \$ | 292 419 \$ |
| Autres (Tableau B) | 73 216 | 19 768 |
| Dons | <u>87 727</u> | <u>70 712</u> |
| | 612 637 | 382 899 |
| | ----- | ----- |
| Charges | | |
| Salaires et charges sociales | 320 363 | 237 847 |
| Activités de financement | 13 462 | 1 461 |
| Activités - assemblée annuelle et membership | 6 302 | 374 |
| Location d'équipement | 1 053 | 1 163 |
| Loyer | 16 312 | 13 151 |
| Publicité et promotion | 11 311 | 4 179 |
| Représentation, déplacement et hébergement | 16 729 | 7 711 |
| Formation et congrès | 63 861 | 950 |
| Fournitures de bureau, entretien et réparation locaux | 8 169 | 7 404 |
| Frais informatique | 8 236 | 763 |
| Cotisations et affiliations | 14 062 | 2 544 |
| Taxes et permis | 68 | 36 |
| Communications | 42 703 | 7 954 |
| Services professionnels | 19 153 | 14 761 |
| Assurances | 8 158 | 6 305 |
| Intérêts et frais bancaires | 350 | 815 |
| Immobilisations corporelles (note 6) | <u>6 684</u> | <u>8 099</u> |
| | 556 976 | 315 517 |
| | ----- | ----- |
| Excédent des produits sur les charges | <u><u>55 661 \$</u></u> | <u><u>67 382 \$</u></u> |

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Exercice terminé le 31 mars 2023

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF NET NON AFFECTÉ | | |
| Solde au début de l'exercice | 288 404 \$ | 221 022 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | 55 661 | 67 382 |
| Affectation d'origine interne | (77 525) | - |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>266 540 \$</u> | <u>288 404 \$</u> |
| ACTIF NET AFFECTÉ (note 7) | | |
| Solde au début de l'exercice | - \$ | - \$ |
| Affectation d'origine interne | <u>77 525</u> | - |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>77 525 \$</u> | <u>- \$</u> |

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
BILAN
31 mars 2023

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|--------------------|--------------------|
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 313 884 \$ | 254 623 \$ |
| Placements temporaires | 49 785 | 49 076 |
| Subventions et autres débiteurs (note 3) | 38 378 | 20 512 |
| Frais payés d'avance | <u> -</u> | <u>5 313</u> |
| | <u>402 047 \$</u> | <u>329 524 \$</u> |
| | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs et frais courus (note 5) | 57 982 \$ | 41 120 \$ |
| | ----- | ----- |
| | | |
| ACTIF NET NON AFFECTÉ | 266 540 | 288 404 |
| ACTIF NET AFFECTÉ (note 7) | <u>77 525</u> | <u> -</u> |
| | <u>344 065</u> | <u>288 404</u> |
| | <u>402 047 \$</u> | <u>329 524 \$</u> |

ENGAGEMENTS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercice terminé le 31 mars 2023

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 55 661 \$ | 67 382 \$ |
| Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement | | |
| Subventions et autres débiteurs | (17 866) | (10 577) |
| Frais payés d'avance | 5 313 | (5 313) |
| Créditeurs et frais courus | <u>16 862</u> | <u>7 988</u> |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 59 970 | 59 480 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>303 699</u> | <u>244 219</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u><u>363 669 \$</u></u> | <u><u>303 699 \$</u></u> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est régi en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission d'offrir à la jeunesse des programmes de mentorat basés sur une relation humaine privilégiée afin de l'aider à atteindre son plein potentiel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Instruments financiers

i) Évaluation des instruments

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des subventions et autres débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour l'exercice en cours.

iii) Coûts de transaction

Les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés du montant des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge. Pour les autres instruments financiers, l'organisme comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de la période où ils sont engagés.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits des activités de financement sont constatés lorsque les activités ont lieu.

c) Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Aucune estimation importante n'est à mentionner en rapport avec ces états financiers, si ce n'est que certaines provisions pour sommes à payer.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Subventions à recevoir | 19 256 \$ | 16 353 \$ |
| Clients - Autres | 12 300 | 499 |
| Taxes à la consommation | <u>6 822</u> | <u>3 660</u> |
| | <u>38 378 \$</u> | <u>20 512 \$</u> |

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est autorisé au montant de 25 000 \$, sans garantie, et porte intérêt au taux de 12,70 %.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|------------------|------------------|
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 34 948 \$ | 17 468 \$ |
| Salaires et vacances à payer | 20 280 | 23 652 |
| Retenues à la source et contributions d'employeur | <u>2 754</u> | <u>-</u> |
| | <u>57 982 \$</u> | <u>41 120 \$</u> |

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

| | | |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Équipements informatiques | 4 100 \$ | 8 099 \$ |
| Fournitures de bureau | <u>2 584</u> | <u>-</u> |
| | <u>6 684 \$</u> | <u>8 099 \$</u> |

7. ACTIF NET AFFECTÉ

La direction a pris la décision, par résolution, d'affecter des montants pour les projets suivants :

| | | |
|---------------------------|---------------|----------|
| Agence de communication | 42 525 | - |
| Aménagement des archives | 5 000 | - |
| Recrutement d'employés | 5 000 | - |
| Image de marque employeur | <u>25 000</u> | <u>-</u> |
| | <u>77 525</u> | <u>-</u> |

La direction ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. ENGAGEMENTS

L'organisme est locataire de locaux en vertu de baux venant à échéance le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024. Le loyer minimal futur pour le prochain exercice est de 5 122 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme gère son compte épargne avantage entreprise en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts tout en demeurant prudent. Le taux moyen sur les placements temporaires à la fin de l'exercice est de 1,42 %. Il n'y a pas d'échéance prévue puisqu'il s'agit d'un compte épargne rachetable en tout temps.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2023.

11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme tire ses principaux revenus du CISSS - Montérégie-Centre. Si ce dernier cessait de subventionner les opérations, la direction est d'avis que la poursuite des opérations de l'organisme serait remise en question.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA MONTÉRÉGIE INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2023

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Tableau A - Subventions | | |
| Agence de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux - PSOC | 244 963 \$ | 224 215 \$ |
| Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec | 172 645 | 65 410 |
| Emploi-Québec - subvention pour formation | 19 256 | - |
| Emploi-Québec - subvention salariale | <u>14 830</u> | <u>2 794</u> |
| | <u>451 694 \$</u> | <u>292 419 \$</u> |
| Tableau B - Autres | | |
| Activités de financement | 71 209 \$ | 17 962 \$ |
| Revenus de formation | 1 000 | - |
| Autres revenus | <u>1 007</u> | <u>1 806</u> |
| | <u>73 216 \$</u> | <u>19 768 \$</u> |